

63 rue de Savoie
69800 SAINT-PRIEST

☎ : 04.78.90.01.87

contact@asmanissieux.fr
asmanissieux@lrafoot.org



Affiliation FFF : 527399
Affiliation District Rhône 1254



Cette manifestation doit être une fête pour les jeunes.

Nous sommes rassemblés aujourd'hui, pour passer un bon moment tous ensemble autour d'un sujet qui nous passionne tous : le FOOTBALL.

RESPECTONS LES ARBITRES, LES ADVERSAIRES, LES ÉDUCATEURS ET LES INSTALLATIONS

REGLEMENT du TOURNOI Catégorie U12/U13

ART 1 :

Chaque équipe aura la possibilité d'amener un effectif de de 11 joueurs (8 + 3 remplaçants).

ART 2 :

Si un même club engage plusieurs équipes, aucune permutation ne sera permise d'une équipe à l'autre

ART 3 :

Tous les joueurs et les responsables doivent être licenciés à la F.F.F. Les équipes s'engagent à faire jouer uniquement les joueurs licenciés dans leur club et dans leur catégorie d'âge. Les équipes porteront les maillots représentant leur club. Les joueurs porteront obligatoirement des protège tibias.

ART 4 :

Le tirage au sort des équipes pour la composition des groupes sera fait une fois le nombre d'équipes nécessaire atteint en amont du jour du tournoi. L'AS Manissieux veillera à ce que dans le cas d'un club représenté par plusieurs équipes, celles-ci ne se retrouvent pas dans le même groupe.

ART 5 :

Le règlement des matchs sera celui du football à 8 en vigueur le jour du tournoi dans le district de Lyon et du Rhône dont voici un rappel des règles :

- Hors-jeu à la ligne médiane
- Tous les coups francs sont directs
- Rentrée de touche : Touche à la main
- Sortie de but : 6 mètres depuis le point de pénalty
- Dégagement du gardien : Interdiction de relancer de volée ou ½ volée
- Zone de relance protégée : - L'ensemble de l'équipe adverse doit se trouver en dehors de la surface de réparation.

Sur les terrains (à l'intérieur des mains courantes) ne sera toléré que la présence des joueurs, des arbitres et 2 éducateurs maximum.

63 rue de Savoie
69800 SAINT-PRIEST

☎ : 04.78.90.01.87

contact@asmanissieux.fr
asmanissieux@lrafoot.org



Affiliation FFF : 527399
Affiliation District Rhône 1254



asmsp69

ART 6 :

Le temps des rencontres sera fixé par la table de marque en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Le coup d'envoi et la fin des rencontres seront donnés au coup de sifflet. La rencontre est terminée au moment où le ballon est sorti hors de l'aire de jeu. Si un coup-franc est accordé juste avant le coup de sifflet final de la table de marque, il sera tiré durant le temps additionnel. Si durant une rencontre un joueur est blessé, il devra être remplacé immédiatement, car il n'y aura en aucun cas de prolongation à la durée du match.

ART 7 :

Les matchs seront arbitrés par des jeunes joueurs et/ou des éducateurs du club organisateur. Ceux-ci sont seuls décisionnaires en cas de litige. Nous comptons sur le bon sens de chacun pour que le fair-play prime sur chacune des rencontres. En cas de faute dangereuse, agressivité envers adversaire ou de contestation envers l'arbitre, le joueur fautif pourra être exclu pour le match en cours sans la possibilité de le remplacer.

En cas de fautes portant exclusion, réitérées par le même joueur, celui-ci pourra être exclu pour le reste du tournoi, sur décision des responsables du tournoi

ART 8 :

De façon à pouvoir respecter l'horaire, chaque équipe devra se présenter en tenue sur le bord du terrain où elle jouera, au début de la rencontre précédent son match si possible (en cas d'absence de plus de 4 minutes après le coup d'envoi prévu l'équipe aura match perdu).

ART 9 :

Des récompenses individuelles et/ou collectives seront offertes aux différentes formations.

ART 10 :

Tous les joueurs et éducateurs devront être assurés. L'AS Manissieux décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident de joueurs ou spectateurs. Le club décline également toute responsabilité en ce qui concerne les vols et les dégradations de véhicules ou matériels n'étant pas la propriété du club.

ART 12 :

Le chèque de caution sera restitué à votre dirigeant dès votre arrivée au tournoi ou le cas échéant vous sera retourné par courrier après le tournoi. En cas de forfait d'une équipe, le club du FC SABLAT MARCILLAC PN se réserve le droit de conserver le chèque de caution établi lors de l'inscription de l'équipe.

ART 13 :

Tous les cas non prévus par ce règlement seront jugés par le comité d'organisation qui se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de besoin. Les décisions seront sans appel.

ART 13 :

La participation au tournoi implique l'acceptation totale du présent règlement.